



RÈGLEMENT NUMÉRO 1064-01-2019

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1064-2018 SUR LE PROGRAMME DE SUBVENTION RELATIF À L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS ANTIROULEMENT RÉSIDENTIELS

ATTENDU QUE le règlement numéro 1064-2018 sur les ententes relatives aux travaux municipaux a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 4 juin 2018;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre à jour certains dispositions du présent règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement numéro 1064-2018 est modifié en remplaçant l'annexe 1 par l'**annexe 1** jointe au présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Annexe 1 – Carte des immeubles admissibles

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE

Annexe 1 - Carte des immeubles admissibles

